

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté <u>Séance du vendredi 28 juin 2013</u>

Conseillers communautaires en exercice : 140

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports: 0.1, 0.2, 2.9, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.2.1, 7.1, 8.1, 8.2, 9.1, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 3.15, 3.14, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 5.1, 5.2, 10.1, 10.2.

La séance est ouverte à 17h20, interrompue à 17h22 (le quorum n'étant plus atteint), reprise à 17h30 (le quorum étant de nouveau constaté) et levée à 20h10.

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, M. Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus: M. Serge RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2) Avanne-Aveney: M. Jean-Pierre TAILLARD (jusqu'au 2.8) Besançon : M. Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 2.8), Mme Marie-Odile CRABBÉ-DIAWARA, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Odile FAIVRE-PETITIEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Noël FLEURY, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Catherine GELIN (à partir du 2.9), Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Marie GIRERD, M. Philippe GONON, M. Jean-Pierre GOVIGNAUX, M. Nicolas GUILLEMET, M. Lazhar HAKKAR (à partir du 1.1.2), Mme Valérie HINCELIN (jusqu'au 0.1), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA (jusqu'au 1.1.1), M. Christophe LIMÉ, M. Michel LOYAT (à partir du 1.1.3), M. Jacques MARIOT, Mme Annie MENETRIER, Mme Carine MICHEL, M. Frank MONNEUR, Mme Françoise PRESSE, Mme Béatrice RONZI (à partir du 1.1.2), Mme Monique ROPERS, M. Jean ROSSELOT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 4.2), M. Jean-Claude ROY, Mme Joëlle SCHIRRER (à partir du 9.1), Mme Catherine THIEBAUT, Mme Corinne TISSIER (à partir du 2.1), Mme Sylvie WANLIN Boussières : M. Roland DEMESMAY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 2.9) Busy : M. Philippe SIMONIN (à partir du I.I.3) Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Christophe CURTY (représenté par M. Roger GREMION) Champagney: M. Claude VOIDEY Champvans-les-Moulins: M. Jean-Marie ROTH Chaucenne: M. Bernard VOUGNON Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON (représentée par Mme Annie POIGNAND) Chemaudin : M. Bruno COSTANTINI (à partir du 1.1.2) Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT (jusqu'au 1.1.1) Deluz : Mme Sylvaine BARASSI (représentée par M. Fabrice TAILLARD) Ecole-Valentin : M. André BAVEREL, M. Yves GUYEN (à partir du 1.1.5) Fontain: M. Jean-Paul DILLSCHNEIDER Francis: M. Claude PREIONI Grandfontaine: M. François LOPEZ La Chevillotte: M. Jean PIQUARD La Vèze: M. Jacques CURTY Mamirolle: M. Daniel HUOT (jusqu'au 1.1.3), M. Robert POURCELOT (représenté par M. Dominique MAILLOT) Marchaux: M. Bernard BECOULET Mazerolles-le-Salin: M. Daniel PARIS Miserey-Salines: M. Marcel FELT (jusqu'au 9.1) Montfaucon : M. Michel CARTERON, M. Pierre CONTOZ Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.2), M. Gérard VALLET Nancray: M. Jean-Pierre MARTIN Novillars: M. Bernard BOURDAIS (jusqu'au 3.5) Pelousey: Mme Catherine BARTHELET, Marie-Christine THEVENOT Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : Mme Marie-Noëlle LATHUILIERE (représentée par M. Jean-François HUMBERT) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Stéphane COURBET (à partir du 1.1.2) Saône : M. Alain VIENNET (à partir du 0.2) Serre-les-Sapins: M. Gabriel BAULIEU, M. Christian BOILLEY Tallenay: M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.2) Thise: M. Bernard MOYSE, M. Jean TARBOURIECH (à partir du 9.1) Torpes: M. Dominique GRUBER (jusqu'au 3.5) Vaire-le-Petit: Mme Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés: M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.2)

Etaient absents: Auxon-Dessus: Mme Geneviève VERRO Avanne-Aveney: M. Laurent DELMOTTE Besançon: Mme Hayatte AKODAD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Yves-Michel DAHOUI, M. Jean-Jacques DEMONET, Mme Françoise FELLMANN, M. Didier GENDRAUD, M. Jean-François GIRARD, Mme Martine JEANNIN, Mme Sylvie JEANNIN, Mme Nohzat MOUNTASSIR, M. Michel OMOURI, Mme Jacqueline PANIER, Mme Elisabeth PEQUIGNOT, Mme Danièle POISSENOT, Mme Marie-Noëlle SCHOELLER, Mme Nicole WEINMAN, Mme Zahira YASSIR-COUVAL Beure: M. Philippe CHANEY, M. Auguste KOELLER Boussières: M. Bertrand ASTRIC Chalezeule: M. Raymond REYLE Champoux: M. Thierry CHATOT Chaudefontaine: M. Jacky LOUISON Chemaudin: M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc: M. Philippe GUILLAUME Dannemarie-sur-Crête: M. Jean-Claude FORESTIER Franois: Mme Françoise GILLET Gennes: Mme Maryse MILLET Grandfontaine: M. Laurent SANSEIGNE Larnod: Mme Gisèle ARDIET Le Gratteris: M. Cédric LINDECKER Marchaux: Mme Brigitte VIONNET Miserey-Salines: M. Denis JOLY Montferrand-le-Château: M. Marcel COTTINY, Mme Séverine MONLLOR Nancray: M. Daniel ROLET Noironte: M. Bernard MADOUX Novillars: M. Philippe BELUCHE Osselle: M. Jean-Pierre ISSARTEL Routelle: M. Claude SIMONIN Saône: Mme Maryse BILLOT Thoraise: M. Jean-Michel MAY Vaire-Arcier: M. Patrick RACINE Vorges-les-Pins: M. Patrick VERDIER

Secrétaire de séance : M. François LOPEZ

Procurations de vote :

Mandants: F. GALLIOU, G. VERRO (à partir du 1.1.2), L. DELMOTTE (jusqu'au 2.8), P. BONNET, P. BONTEMPS (à partir du 3.1), YM. DAHOUI, JJ. DEMONET, F. FELLMANN, D. GENDRAUD, V. HINCELIN (à partir du 0.2), JS. LEUBA (à partir du 1.1.2), M. LOYAT (jusqu'au 1.1.2), N. MOUNTASSIR, M. OMOURI (à partir du 1.1.3), J. PANIER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), D. POISSENOT, J. SCHIRRER (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), MN. SCHOELLER, C. TISSIER (jusqu'au 9.1), N. WEINMAN, Z. YASSIR-COUVAL, P. SIMONIN (jusqu'au 1.1.2), R. REYLE, Y. GUYEN (jusqu'au 1.1.4), F. GILLET, M. MILLET, D. HUOT (à partir du 1.1.4), B. VIONNET, D. JOLY (jusqu'au 9.1), M. COTTINY, S. MONLLOR (à partir du 1.1.2), D. ROLET, B. MADOUX, P. BELUCHE (jusqu'au 3.5), J. MENIGOZ, JM. FAIVRE, JP. ISSARTEL (à partir du 1.1.2), J. TARBOURIECH (jusqu'au 8.2)

Mandataires: M. DEWILDE BESANCON, S. RUTKOWSKI (à partir du 1.1.2), JP. TAILLARD (jusqu'au 2.8), JM. GIRERD, T. BENETEAU DE LAPRAIRIE (à partir du 3.1), JP. GOVIGNAUX, JC. ROY, J. MARIOT, S. WANLIN, N. GUILLEMET (à partir du 0.2), C. MICHEL (à partir du 1.1.2), F. MONNEUR (jusqu'au 1.1.2), C. DEVESA, C. VOIDEY (à partir du 1.1.3), F. GERDIL-DJAOUAT (à partir du 1.1.2 et jusqu'au 1.1.3), N. BODIN, B. RONZI (partir du 1.1.2 et jusqu'au 8.2), A. GHEZALI, C. THIEBAUT (jusqu'au 9.1), B. FALCINELLA, B. CYPRIANI, C. VOIDEY (jusqu'au 1.1.2), C. MAGNIN-FEYSOT, A. BAVEREL (jusqu'au 1.1.4), C. PREIONI, P. CONTOZ, F. LOPEZ (à partir du 1.1.4), B. BECOULET, M. FELT (jusqu'au 9.1), G. BAULIEU, JM. CAYUELA (à partir du 1.1.2), JP. MARTIN, C. BARTHELET, B. BOURDAIS (jusqu'au 3.5), M. CRABBÉ-DIAWARA, JM. BOUSSET, S. COURBET (à partir du 1.1.2), B. MOYSE (jusqu'au 8.2)

Délibération n°2013/002167

Rapport n°2.6 - Tramway - Subvention du SYDED sur les travaux de création et de rénovation de l'éclairage public

Tramway - Subvention du SYDED sur les travaux de création et de rénovation de l'éclairage public

Rapporteur: Jean-Claude ROY, Vice-Président

Commission: Transports, Infrastructures, Déplacements

Inscription budgétaire	
BP 2013 et PPIF 2013-2017 « AP-AE/CP Réalisation de la lère ligne de tramway » (Budget annexe Transports)	Montant de l'AP-AE: 228 M€, Valeur juin 2008. Vérification a été faite de la faisabilité financière pour un projet à 228 M€ (valeur juin 2008) avec une tolérance de 5 %. Montant du CP 2013: 119 388 981 € Montant de l'opération: 441 000 € HT (recettes)

Résumé:

Dans le plan de financement de la réalisation de la lère ligne de tramway, inscrit dans l'AP-AE, il était prévu une subvention à recevoir du SYDED au titre des travaux de création et de rénovation de l'éclairage public, réalisés dans le cadre de la réalisation de la lère ligne de tramway du Grand Besançon.

Par le présent rapport, il est proposé la formalisation de la sollicitation de cette subvention auprès du SYDED.

Via les marchés de travaux d'aménagement et de plateforme des secteurs 1 et 2 (INFRA1 et INFRA2) et du groupement de commandes pour la réalisation des dévoiements de réseaux, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon assure notamment la création et la rénovation d'éclairage public tout le long de sa l'ère ligne de tramway en cours de construction.

Par courrier en date du 13 avril 2012, le président du SYDED a précisé que la participation financière du SYDED sur cette création et rénovation de l'éclairage public sur le tracé de la lère ligne de tramway serait de 441 000 €, calculée sur la base d'un montant estimé de travaux de 4 000 000 € HT.

Le montant de la recette inscrite dans l'AP (500 000 €) sera ajusté au montant notifié lors de la Décision Modificative n°2 de 2013.

En sollicitant cette subvention, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de création et la rénovation de l'éclairage public sur le tracé de la lère ligne de tramway (selon un plan convenu avec le SYDED) pour un montant de 4 000 000 € HT,
- confirme que ces travaux d'éclairage public sont inclus dans le coût global de l'opération. Le plan de financement global est prévu dans la dernière version de l'AP-AE (votée le 28 mars 2013) comme suit :
 - fonds libres et recettes propres (dont Versement Transports) : 58 566 657 €,
 - emprunts: 144 106 497 €,
 - subvention SYDED: 441 000 € sur des participations sur travaux totales de 7 439 690 €,
 - autres subventions (Etat, Ville de Besançon, FEDER): 51 460 000 €,
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention,
- s'engage à réaliser les travaux dans un délai de trois ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention.

A la majorité, 2 Abstentions, le Conseil de Communauté :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à solliciter une aide financière auprès du SYDED au titre des travaux de création et de rénovation de l'éclairage public dans la réalisation de la lère ligne de tramway du Grand Besançon,
- se prononce favorablement sur les engagements de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon que cette aide financière implique.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à la majorité :

Pour: III
Contre: 0
Abstentions: 2

Préfecture de la Région Franche Comté
Préfecture du Doubs
Contrôle de légalité

Reçu le - 4 JUIL. 2013